



## Conseil Citoyen de CITE

COMPTE RENDU DU 1er DECEMBRE 2015

\*\*\*\*\*

Présents 14 membres, Excusée : Colette TOURLONIAS

### Ordre du jour :

- Accueil d'un nouveau membre : M. Alain BOCON
- Reflexion sur les pistes cyclables avec la présence de M. GUILLEMOT président de l'association Velocite.
- Le marché de l'art et de l'artisanat.
- Journal Narbonne et Vous.

\*\*\*\*\*

Les membres de notre Conseil Citoyens présents sont heureux d'accueillir Monsieur Alain BOCON, (collège Habitants) qui vient grossir nos rangs. Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne intégration. Un second membre Monsieur HURTADO (collège Personnes qualifiées) nous rejoindra le 12 Janvier.

1°) M. Guillemot président de l'association Velocité, assisté de Mme Michele CARAYON, nous ont rappelé que Un décret du 2 Juillet dernier a modifié certaines règles du code de la route.

Résultat d'une concertation qui a abouti à un Plan d'Amélioration des Mobilités Actives (PAMA), il a pour but de simplifier la vie des cyclistes tout en apaisant la circulation.

Il faut que ce décret soit réellement suivi d'effets par une application stricte et généralisée.

Un article de la revue de la Fédération Nationale des Usagers de la Bicyclette (FUB) récapitule très clairement ces dispositions :

- Le stationnement d'un véhicule sur trottoir et/ou bande cyclable est désormais passible d'une amende de 135€.
- Le double sens cyclable existe depuis 2008 pour les rues en sens unique situées en zone 30 ou en zone de rencontre. Il n'existe pas pour les aires piétonnes, ni les voies simplement limitées à 30 km/h.
- Le droit pour les cyclistes de s'éloigner du côté droit de la chaussée en agglomération.
- Possibilité aux conducteurs de chevaux de dépasser un cycliste.
- La participation de l'employeur aux frais de déplacement domicile travail devrait être non imposable pour le salarié.

### Remarques :

- Dans les zones à 30, il faudrait interdire le stationnement des voitures sur un côté.
- La nouvelle loi permet au Maire, sans avoir à demander l'accord du Préfet, de passer l'ensemble de la ville à 30 km/h.
- Il serait souhaitable que pour la ville de Narbonne:
  - Le « centre historique » soit une zone de rencontre (20km/h). Dans une zone de rencontre, Il n'y a pas de trottoirs, les piétons sont prioritaires sur les vélos qui roulent dans les 2 sens.
  - Le centre ville soit une zone à 30 km/h.
  - Les grands axes soient à 50km/h.
  - Lors de toute réfection de Voirie, il sera nécessaire d'envisager la matérialisation d'une piste cyclable. **Il aurait été judicieux de le faire lors des travaux de réfection des trottoirs Boulevard du Général De Gaulle/ Boulevard Gambetta.**
- Les trotinettes ne sont pas considérées comme des vélos, mais comme des « piétons ». Si les barques sont considérées comme un trottoir, la circulation des vélos, y est interdite.



L'association Vélocité nous informe que :

- Une campagne d'information auprès de la presse locale sera organisée
- Le blog et la page facebook de l'association comporteront de nombreuses précisions, relateront des expériences réussies, informeront le plus largement possible.
- Des rendez-vous seront pris avec les responsables de Narbonne et du Grand Narbonne concernés par ces mesures

Une manifestation le 12 décembre, la « Velorution » devait permettre l'information du public, sur ces dispositions. Les derniers évènements obligent les membres de l'Association Velocité à reporter au printemps prochain cette manifestation

Monsieur Kacky GRAU nous a informé qu'un atelier de réparation de vélos serait mis en place. Il serait animé par des bénévoles, et permettrait aux cyclistes ayant quelques soucis mécaniques de faire réparer leur vélo.

Mme Khadri nous a confirmé que les membres des services techniques détenaient toujours les éléments de réflexion fournis en 2012 et 2013 par les membres des conseils de quartiers. Et notamment ceux mentionnés lors de la réunion du 22 janvier 2013 sur les pistes cyclables.

2°) Mme JUIN RIMBERT du CC de St Jean nous a présenté son projet de marche de l'art et de l'artisanat, et ce dans le cadre d'un partenariat, puisque le CC de cité pourrait être concerné par le lieu de l'évènement.

Ce marché de l'art et de l'artisanat devrait regrouper entre 20 et 30 exposants. Il est prévu une animation musicale et la venue d'un magicien ;

Ce marché pourrait se tenir sur :

- Les terrasses entre deux villes.
- Le jardin de St Paul,
- Le jardin du Gua
- Dans le jardin, derrière le palais du travail

La tenue de ce marché dans le Jardin du Gua, permettrait d'avoir une animation dans notre quartier. Une information pourrait être diffusée au travers du Journal « narbonne et vous ».

3°) L'article préparé par S. FLAUTRE, C.TOURLONIAS A. CAIZERGUES et L. FLORES sur les trois thèmes de réflexion

- La propreté et les incivilités
- La circulation
- La gare de Narbonne

paraîtra dans le journal « Narbonne et vous »

4°) Il n'y aura pas de permanence le dernier lundi de décembre (le 28)

Prochaine permanence Lundi 25 Janvier 2016

**Prochaine réunion fixée au mardi 12 Janvier 2016 à 18H30 salle Polyvalente du**